Portable ado 14 ans

Par GINETTE

Bonjour, je suis divorcée avec 2 enfants de 12 et 14 ans en résidence alternée.
Mes filles ont 1 portable chez moi et 1 chez leur père.
Leur père a fouillé leur portable et a découvert que l'ainée avec une photo d'elle avec un garçon (je le connais c'est un ami d'enfance, ils posent à un mètre l'un de l'autre, les visages sont floutés, bref tout est ok), le père a pété un câble et n'adresse plus la parole à notre fille et lui a dit que quand elle serait sur ma semaine, il viendrait la chercher au collège pour récupérer le portable qu'elle a chez moi et mettre un contrôle parental, etc etc ...
Bref, je souhaite que ma fille soit tranquille sur ma semaine avec le portable qu'elle a chez moi et je ne veux pas que son père installe quoi que ce soit pour la fliquer (et me fliquer par la même occasion), il y a des antécédents de harcèlement que je n'ai pas envie de subir à nouveau (et je veux que ma fille ait la paix également).
Que faire ? a t-il le droit de faire cela sur le portable que ma fille a chez moi ?

Par Isadore

Bonjour,

Vous n'avez aucune obligation de remettre le portable qui est chez vous au père.

Il a le droit de mettre un contrôle parental sur un portable de ses enfants, c'est même conseillé.

Si vous estimez que vos filles ont absolument besoin d'avoir un téléphone pour aller à l'école et redoutez que le père ne trouve un moyen de les contraindre à le lui remettre pendant votre temps de garde, fournissez-leur un téléphone basique qui permettra uniquement de passer des appels et d'en recevoir (éventuellement avec une fonctionnalité "message").

Le téléphone sophistiqué restera sagement chez vous.

Par GINETTE

Bonjour Isadore et merci
Oui j'ai dejà installé le contrôle parental sur le portable que ma fille utilise chez moi.
Bonne idée pour le portable basique, ça va m'obliger à avoir 2 lignes de téléphone pour ma fille mais au moins elle sera tranquille.
Son père "se doute" qu'elle sort avec des amis quand elle est sur ma semaine et veut contrôler tout cela

Par Prana67

Bonjour,

Je ne suis pas spécialiste en téléphone mobile, mais à priori pas besoin de deux lignes, suffit de mettre la carte sim dans le bon téléphone à chaque changement de garde, non ?

Par Isadore

Vous avez tout à fait le droit d'envoyer le père sur les roses (chaque parent gère comme il le souhaite le quotidien des enfants pendant son temps de garde). L'éternel problème est de gérer ces situations sans que les enfants trinquent.

Mais juridiquement vous n'avez pas à lui mettre le téléphone à disposition et vous gérez les fréquentations de vos filles et leurs heures de sortie.

Si la situation empire, voyez un avocat spécialisé en droit de la famille / questions pénales. S'il y a de mauvaise habitudes de harcèlement qui ressortent, un avocat peut parfois aider à calmer les choses, par exemple en écrivant un joli courrier bien tourné.

En cas de grave problème ou de procédure devant le JAF, vos filles auront le droit de consulter leur propre avocat qui sera soumis à un secret professionnel absolu, même à l'égard des parents.

Par GINETTE

Merci à tous pour vos conseils éclairés, j'ai commandé un portable "de couverture" avec une nouvelle carte sim (c'est plus pratique que devoir changer de carte sim tous les matins), et bien sûr je mettrai MON contrôle parental sur tous les mobiles de chez moi. Je compte bien que mes enfants puissent continuer à vivre leur vie d'ado.
A bientôt !
Ginette